



## Dissolution de pacs et crédit immobilier

Par **mimou068**, le **29/09/2014** à **20:21**

Bonsoir,

J'étais pacsé avec mon ami. Nous avons construit ensemble une maison financée par un emprunt sur un terrain qui lui a été donné à lui seul par ses parents. Il est donc seul propriétaire.

Suite à la séparation, il a gardé la maison et me dit ne rien me devoir à part les intérêts que nous avons payés avec les mensualités.

Nous avons un compte joint sur lequel était prélevé les mensualités.

Je pensais qu'il devait me rembourser la moitié de ce que nous avons payé mais il me dit que non et la banquière n'en sait pas plus, comme si il rachetait ma part.

Merci de votre aide.

Par **moisse**, le **01/10/2014** à **19:15**

Bonsoir,

Vous évoquez le droit à récompense (code civil 1433). Seul un notaire pourra vous renseigner sur votre droit et surtout son calcul, sachant que vous avez participé au financement mais aussi bénéficié de l'absence de loyer.

Par **mimou068**, le **01/10/2014** à **20:31**

Bonsoir,

Merci de votre réponse. Je vais quand même reprendre rdv avec l'avocat qui me représente pour la garde de notre enfant.